

Gestion du Café 35 de l'Institut français de Prague

Le présent cahier des charges a pour objet de définir l'ensemble des modalités d'occupation et d'utilisation du Café 35. Cet espace de convivialité de l'Institut français de Prague devra agir en synergie avec les actions proposées tout au long de la saison culturelle et toutes autres manifestations organisées sur le site de l'IFP.

1. L'Institut français de Prague (IFP) et le potentiel du Café 35

Inauguré en 1920, l'Institut français de Prague promeut la langue et la culture française en République tchèque. Il fait partie d'un réseau de 150 établissements à travers le monde, et est l'un des plus anciens.

Outre la promotion de la langue française et l'organisation d'activités culturelles, il encourage les échanges interculturels. La programmation avec entre autres une vaste proposition de cours, expositions, conférences et séances de cinéma dans ses locaux reflètent ses objectifs en invitant des interlocuteurs de multiples nationalités et en programmant des films de divers horizons.

L'Institut français de Prague est fréquenté chaque jour par un public nombreux.

- **Cours de français**

En 2023, plus de 2000 étudiants (enfants, adolescents et adultes) ont pris des cours au sein de l'Institut français. En plus d'un enseignement traditionnel l'Institut propose des modules de français spécialisé.

- **Activités culturelles**

L'Institut français abrite plusieurs espaces essentiels, notamment le **Kino 35**, une salle de cinéma labellisée EUROPA CINEMA, offrant une programmation variée et attirant un large public (613 séances pour 16 600 spectateurs en 2023).

Avec 4 000 inscrits, la **médiathèque** constitue une autre facette importante, proposant une diversité de supports en libre accès, ainsi que des événements culturels tels que des débats d'idées et des soirées littéraires.

Les manifestations organisées peuvent également bénéficier des services du Café 35, permettant ainsi une expérience culturelle complète pour les visiteurs.

- **Location d'espaces**

L'Institut français propose un spacieux espace de conférence, de réunion et de séminaire à la location. Le Café 35 devra être en mesure de fournir des services de pause-café, de rafraîchissements et de traiteur pour les événements. De plus, il pourra exploiter le potentiel clientèle des entreprises environnantes pour proposer des repas adaptés au déjeuner en semaine, élargissant ainsi sa clientèle au-delà de celle de l'IFP.

2. Informations concernant l'espace du Café 35

Les biens désignés ci-après seront mis à la disposition du candidat qui sera chargé de l'exploitation du Café 35.

- **L'espace principal**, d'une superficie de 81,90 m², est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble et ouvre sur la cour intérieure, accessible soit depuis la terrasse soit depuis le hall d'entrée. Un couloir mène aux deux espaces sanitaires distincts, chacun équipé de 2 lavabos et 2 toilettes, dont un adapté aux personnes handicapées. Ces sanitaires sont partagés avec le public de l'Institut.

Gestion du Café 35 de l'Institut français de Prague

- **Une porte vitrée** adjacente donne accès à l'escalier menant à la bibliothèque-médiathèque de l'IFP. L'espace comprend également une cuisine équipée de 10,80 m², un comptoir avec placards et étagères, des luminaires, un vidéoprojecteur fixé au plafond avec un écran amovible, et une console de sonorisation.
- **La terrasse** peut être utilisée pour le service du Café 35 par beau temps. L'exploitant doit demander l'installation ou le retrait du mobilier fourni par l'IFP.
- Un **espace de stockage** de 5 m² est mis à disposition de l'exploitant au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

3. Les services proposés par le Café 35

L'Institut français de Prague souhaite que le Café 35 propose les services suivants :

Offres et espaces

- Un cadre chaleureux et accueillant, inspiré de l'ambiance conviviale des cafés / bistros français, à travers sa décoration et son ambiance sonore.
- Une sélection de boissons et de collations, adaptées pour le petit-déjeuner, le déjeuner, l'apéritif et l'after-work, incluant des gâteaux, des sandwiches, des croissants et des croque-monsieur.
- Une restauration rapide basée sur des produits frais et de qualité, avec un menu du jour mettant en avant les classiques de la tradition culinaire française est la bienvenue.
- Une sélection d'épicerie fine comprenant des produits français de qualité tels que conserves, terrines, foie gras, charcuterie, fromages, etc, peut être proposée.
- Une politique tarifaire inclusive permettant l'accès à tous, avec des offres spéciales pour les étudiants et le personnel de l'IFP, incluant des programmes de fidélité et de réduction pour les détenteurs de la carte IFPass et les employés.

Services événementiels et traiteur

- En tant que partenaire des activités de l'IFP, vous pouvez proposer des services de catering et de pause-café.
- Service de cocktail, de pause-café, de repas de travail et d'autres services traiteur pour les événements organisés par l'IFP et ses locataires, sur place, à emporter ou à l'intérieur des services concernés.

À noter qu'une expertise a été réalisée à ce sujet et reste à votre disposition en annexe :

- Mood Board, cahier de tendances et inspiration du nouveau concept
- Prévisionnel heuristique avec préconisations de gestion

Gestion du Café 35 de l'Institut français de Prague

4. La gestion du Café 35

Engagement de l'occupant :

L'exploitant est responsable de la gestion autonome du Café 35, proposant une variété de produits de consommation et de restauration accessibles aux visiteurs de l'IFP ainsi qu'aux clients externes. De plus, il peut participer aux animations organisées par l'IFP telles que conférences, expositions temporaires, débats et concerts pour enrichir l'expérience des clients.

Toute initiative prise par l'exploitant nécessite l'approbation préalable de la direction de l'IFP.

Responsabilités de l'exploitant :

- Assurer la gestion des locaux et de l'équipement (bar, stockage, réserve...);
- Effectuer une demande pour l'utilisation du mobilier extérieur de la terrasse pendant la période estivale, en veillant à ne pas perturber l'accès aux cours du bâtiment ni le déroulement des activités.
- Assurer la vente de produits pendant les heures d'ouverture de l'Institut.
- Respecter et faire respecter les lois et règlements liés à l'occupation des locaux et à l'activité exercée, ainsi que s'acquitter des taxes et redevances applicables.
- Promouvoir son activité sur les réseaux sociaux en coordination avec l'équipe de communication de l'IFP. L'exploitant doit fermer les comptes associés au Café 35 à la fin de la convention d'occupation. L'équipe de communication et de marketing de l'IFP peut également contribuer en relayant la communication du café, en fournissant des ressources et en collaborant à des initiatives de communication conjointes.

5. Dispositions financières, redevance

L'exploitant sera tenu de verser chaque année à l'IFP, à partir de la date de début de la délégation, en contrepartie des **biens mis à disposition**, de la **communication** faite en interne et dans le réseau externe de l'IFP, et au titre des **services** que l'exploitant aura l'obligation d'organiser (apporteur d'affaires) :

- Une redevance d'occupation mensuelle actualisable égale à 20.000 CZK et versée chaque mois au régisseur de l'Ambassade de France en République tchèque ;
- Une redevance d'exploitation variable égale à 2 % du chiffre d'affaires hors-taxes payable à terme échu. L'exploitant s'engage à fournir ses comptes d'exploitation correspondant à son activité au régisseur de l'Ambassade de France en République tchèque ;
- Une avance sur charges d'exploitation de 12 000 CZK versée chaque mois à l'agent comptable de l'IFP. Une régularisation des frais réels sera faite deux fois par an d'après les compteurs (eau et électricité) et au prorata de la surface (participation aux frais de chauffage au gaz).

6. Conditions générales d'exploitation

L'IFP se réserve le droit, de façon ponctuelle, de privatiser le Café 35 (après concertation avec l'exploitant qui aura toujours un intérêt), pour présenter, par exemple des collections de la médiathèque ou autres événements à destination du public.

Gestion du Café 35 de l'Institut français de Prague

L'exploitant pourra utiliser le fonds discographique francophone de la médiathèque (3500 CD) pour assurer l'animation sonore de l'espace.

Un poste de télévision pourra être installé par l'IFP aux fins de retransmission de programmes français (TV5 Monde, France 24....)

L'équipe de la médiathèque est à la disposition de l'exploitant pour le conseiller et le guider dans ses choix. L'IFP se réserve aussi le droit de suggérer des titres ou albums en fonction de l'actualité française du moment. L'exploitant devra se mettre en conformité avec la loi tchèque concernant la diffusion de musique dans un lieu public (OSA).

Les dates de fermeture annuelle à l'initiative de l'exploitant devront être préalablement soumises à l'approbation de la direction de l'IFP. En cours d'année, l'exploitant est tenu d'assurer l'ouverture du Café 35 durant les périodes de fonctionnement des services de l'Institut.

Un rendez-vous régulier (hebdomadaire) entre la direction de l'IFP et l'exploitant sera l'occasion d'échanger et de faire remonter les informations nécessaires au bon fonctionnement du Café 35.

Ouverture :

Les horaires proposés pour le Café 35 sont : **du lundi au vendredi de 8h00 à 21h30** et le **samedi de 9h30 à 18h**. Les horaires sont communiqués sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'Institut.

- La direction de l'IFP et l'exploitant se réservent la possibilité d'évaluer ensemble une éventuelle modification des horaires d'ouverture.
- Un calendrier des activités récurrentes de l'Institut dans les autres espaces de l'IFP est transmis à l'exploitant au rythme bimestriel.
- L'IFP est traditionnellement fermé une semaine au moment des fêtes de fin d'année, ce qui implique également la fermeture du Café 35.

Certaines manifestations exceptionnelles ayant lieu le weekend, l'Institut se réserve le droit de demander une ouverture exceptionnelle à l'exploitant l'ouverture du Café 35. Par exemple lors de grands festivals, rencontres sportives ou encore soirées électorales...

L'exploitant peut s'il le souhaite proposer une ouverture exceptionnelle pour une activité dont il a l'initiative sur approbation de la direction de l'Institut

7. Assurance

L'exploitant devra souscrire une police d'assurance garantissant tous les risques pouvant résulter de l'occupation, ainsi que le recours des voisins.

8. Durée de la délégation

L'exploitant à qui le propriétaire confie l'occupation et l'utilisation du *Café 35* en sera titulaire, sauf en cas de résiliation, pendant une durée de 3 ans à compter du jour de la signature du contrat, non reconductible tacitement. Elle pourra cependant faire l'objet d'une reconduction expresse et écrite de la part de l'IFP. L'IFP se réserve le droit de lancer une mise en concurrence après expiration de ce délai.